

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Véronique BERTHO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 28 avril 2017
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 15	Publication	: 12 mai 2017

Étaient présents : Véronique BERTHO, Bernard GIARD, Hugues BANNET, Stéphane CLEMENT, Dominique ROUSSELOT, Jean Joseph LE PAN, Corinne TOULME, Hervé MICHET de la BAUME, Bernadette FLAMENT, Camille LE FLOCH, Anne-France NAUDIN.

Absents excusés ayant remis pouvoir : Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Véronique BERTHO, Cécile GUILLOTTE ayant remis pouvoir à Camille LE FLOCH, Yann COCHENNEC ayant remis pouvoir à Bernadette FLAMENT et Thomas PERRARD ayant remis pouvoir à Hervé MICHET de la BAUME.

Secrétaire de séance : Stéphane CLEMENT

1 – TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE : DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la réalisation des travaux de réfection de la voirie et autorise Madame le Maire à lancer l'opération.

Les travaux envisagés concernent l'élargissement et enrobés de la route de Borthéro, l'élargissement de la route menant au lotissement de Lannivrec, l'empierrement du chemin du Coty ainsi que la réalisation de 2 km de fossés.

A) Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 89 657.10 euros Hors Taxes.

<u>Dépenses Totales</u>	Hors Taxes	:	89 657.10 euros
	Toutes Taxes Comprises	:	107 588.52 euros

Recettes :

*Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental (30%)		
Soit	:	26 897.13 euros
* Commune	:	80 691.39 euros

B) Le conseil municipal approuve le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>	: Total Hors Taxes	:	89 657.10 euros
	Total Toutes Taxes Comprises	:	107 588.52 euros

<u>Recettes</u>	:	Conseil Départemental du Morbihan (30 %)	:	26 897.13 euros
		Commune	:	80 691.39 euros
		Total	:	107 588.52 euros

Le conseil municipal autorise le maire à monter le dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Morbihan.

2- FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL : DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

Le conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à l'acquisition d'un sani-mobile en remplacement de celui existant. Ce nouveau sani-mobile sera équipé d'un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite.

A) Le coût prévisionnel de cet achat est estimé à 28760.00 euros Hors Taxes.

<u>Dépenses Totales</u>		Hors Taxes	:	28 760.00 euros
		Toutes Taxes Comprises	:	34 512.00 euros

Recettes :

*Subvention sollicitée auprès de la Préfecture (80%)		Soit	:	23 008.00 euros
* Commune			:	11 504.00 euros

B) Le conseil municipal approuve le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>	:	Total Hors Taxes	:	28 760.00 euros
		Total Toutes Taxes Comprises	:	34 512.00 euros
<u>Recettes</u>	:	Préfecture du Morbihan (80 %)	:	23 008.00 euros
		Commune	:	11 504.00 euros
		Total	:	34 512.00 euros

Le conseil municipal autorise le maire à monter le dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet.

3 AUTORISATION AU COMPTABLE DE POURSUITES PAR VOIE DE COMMANDEMENTS

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à faire savoir au comptable qu'elle l'autorise à effectuer toutes les poursuites y compris les saisies. La dispense d'autorisation ponctuelle ne prive pas l'ordonnateur de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites mais contribue à les rendre plus rapides.

Cette autorisation permanente et générale de poursuites est valable pour toute la durée du mandat.

4 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	2017
Comité de Jumelage Locmaria – Méaudre	2000.00
Entre dans la Ronde	150.00

5. A.I.P. ASSOCIATION « LES ILES DU PONANT » : ADHESION ET COTISATION

L'association a pour objet de prendre toutes dispositions utiles pour lutter contre les handicaps communs ou spécifiques aux îles du Ponant : Chausey, Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Glénan, Groix, Belle-Ile, Houat, Hoëdic, Arz, Ile aux Moines, Yeu, Aix. Elle se fixe comme objectif d'assurer la promotion économique, sociale et culturelle de leurs habitants tout en concourant à la protection de l'environnement insulaire.

En tant que commune adhérente, Locmaria, pour l'année 2017, cotise à l'A.I.P. à hauteur de 6706.00 euros, soit 3.50 euros par habitant sur la base de la population DGF (1916 en 2016).

6 - PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES FRAIS LIES A LA LOCATION DU LOGEMENT AFFECTE AUX MEDECINS DE L'ILE – ANNEE 2016 –

Madame le Maire présente aux conseillers le montant de la participation financière à la charge de la commune pour les frais de logement des médecins qui interviennent à Belle-Ile.

Le montant de la dépense engagée pour l'année 2016 par la commune de Le Palais s'élève à 8 331.74 euros : 50 % sont pris en charge par la commune de Le Palais et les 50 % restants sont répartis entre Sauzon, Bangor et Locmaria à savoir 1388.62 euros par commune.

Après discussion, les élus décident de ne pas participer financièrement aux frais de logement des médecins avec 3 abstentions, 3 pour et 9 contre.

7- NOUVELLES COMPOSITIONS DES COMITE TECHNIQUE LOCAL COMMUN (CT) ET COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUN (CHSCT)

Le Comité Technique local commun (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun (CHSCT) ont été créés par délibération de la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer en date du 24 novembre 2014.

Par délibération de la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer n° 17-066-B1 en date du 23 mars 2017, les compositions du Comité Technique local commun et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun ont été revues afin de garantir la qualité du dialogue social, et il est demandé à la commune de Locmaria de les approuver.

1) Comité Technique local commun (CT)

Les cinq représentants titulaires et les cinq représentants suppléants du Comité Technique local commun de la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer, des communes de Bangor, Le Palais, Locmaria et Sauzon, sont :

MEMBRES TITULAIRES

1. Martine COLLIN
2. Thibault GROLLEMUND
3. Marie-Françoise LE BLANC
4. Yves LOYER
5. Marie-Laure LE MATELOT

MEMBRES SUPPLEANTS

1. Véronique BERTHO
2. Pierre GUEGAN
3. Frédéric LE GARS
4. Evelyne LOREAL
5. Dominique ROUSSELOT

Sous la présidence de Marie-Françoise LE BLANC.

2) Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun (CHSCT)

Les cinq représentants titulaires et les cinq représentants suppléants du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun de la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer, des communes de Bangor, Le Palais, Locmaria et Sauzon, sont :

MEMBRES TITULAIRES

1. Jérôme HAYS
2. Marie-Françoise LE BLANC
3. Yves LOYER
4. Marie-Laure LE MATELOT
5. Marie-Paule PERRUCHOT

MEMBRES SUPPLEANTS

1. Véronique BERTHO
2. Martine COLLIN
3. Pierre GUEGAN
4. Evelyne LOREAL
5. Dominique ROUSSELOT

Sous la présidence de Marie-Françoise LE BLANC.

Les compositions du Comité Technique local commun et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun sont approuvées à l'unanimité.

8 - INFORMATION DE MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS : Information n° 24

Madame le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n° 10 du 23 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

156. Décision du 02.03.2017

Sécuriphone Camping de Port Andro

OFFICE EASY Montant : 497.61 euros TTC

157. Décision du 13.03.2017

Ampoules pour sanitaires Lannivrec

CGED Montant : 220.40 euros TTC

158. Décision du 14.03.2017

8 Transferts de 24 enfants – Transport de l'école de Locmaria au Bateau à le Palais

SARL FAL CARS Montant : 400.00 euros TTC

159. Décision du 17.03.2017

Révision profils de baignade plages de Port Maria et Port Andro

IRH Montant : 7200.00 euros TTC

160. Décision du 21.03.2017

Engagement effacement réseaux électriques Kéroulep

Montant : 5 985.00 euros TTC

161. Décision du 21.03.2017

Engagement effacement réseaux Telecom Kéroulep

Montant : 3 000.00 euros TTC

162. Décision du 27.03.2017

Essuie-mains Ecole

Sarl Bretagne Sud Hygiène Montant : 108.24 euros TTC

163. Décision du 28.03.2017

Achat de 100 exemplaires de guides CAUE

CAUE Montant : 56.00 euros HT

164- Décision du 31.03.2017

Illuminations de Noël : Achats de motifs lumineux
Garczynski Traploir Montant : 1083.78 euros HT

165- Décision du 31.03.2017

Dépannage platine + thermoplongeur Lave Linge Lannivrec
SARL Crozon Laurent Montant : 379.17 euros HT

166. Décision du 03.04.2017

Audit de contrôle en vue du classement du camping de Port Andro
SOCOTEC Montant : 540.00 euros TTC

167. Décision du 07.04.2017

Présentoir mural, 1 compartiment A4 Vertical - Ecole
ARC REGISTRES Montant : 24.53 euros TTC

168. Décision du 07.04.2017

Panneaux signalétiques Entrée Camping
SARL TSME Montant : 54.64 euros TTC

169. Décision du 10.04.2017

Achat d'un sanitaire mobile PMR pour le camping de Port Andro
Montant : 28 760.00 euros HT

170. Décision du 12.04.2017

Ordinateur Lenovo – Bureau Etage camping
LDLC PRO Montant : 479.90 euros TTC

171. Décision du 14.04.2017

Fauchage de printemps 2017
SARL ETA Amoureux Montant : 7899.36 euros TTC

172. Décision du 21.04.2017

Dépannage chauffe-eau Mobil home n°6 Lannivrec
CARLIER Tristan Montant : 1370.33 euros TTC

173. Décision du 24.04.2017

Matériel pour sécuriser la balustrade de l'école .
METALENSTOCK.FR Montant : 492.44 euros TTC

174. Décision du 25.04.2017

Panneau PVC + plaques numérotation – Camping De Port Andro
SARL LA GIRAFE.COM Montant : 462.66 euros TTC

175. Décision du 02.05.2017

Abonnement logiciel camping de Lannivrec et Port Andro
SEQUIASOFT THELIS Montant : 1566.00 euros TTC

176. Décision du 04.05.2017

Fleurissement du bourg
LE JARDIN DE ST PIERRE Montant : 230.73 euros TTC

177. Décision du 11.05.2017

Redevance annuelle Joker Chorus Pro - Comptabilité
JVS Montant : 96 euros TTC

178. Décision du 11.05.2017
Achat véhicule électrique - Kangoo
RENAULT Montant : 16636.55 euros TTC
Contrat losange
RENAULT Montant : 648.00 euros TTC

9- DIVERS

Recours en urbanisme.

Madame le Maire informe les élus que 13 permis de construire sont attaqués par l'association l'AALLPA et que cela va de l'extension de maison à la résidence principale dans un lotissement communal.

Madame le Maire rappelle que c'est la commune qui est attaquée, donc le Maire, et non le pétitionnaire. D'un côté, elle doit défendre les permis et les terrains constructibles mais de l'autre, elle est garante des finances de la commune. Tous ces recours ont un coût, elle ne pourra pas engager les finances communales sur des permis qui malheureusement ne sont pas défendables. Dans certains endroits, on ne parle ni de village, ni de hameau mais de mitage. Si l'avocat de la Commune fait part du risque trop important de perdre au Tribunal et conseille au Maire de le retirer, Madame le Maire sera vraisemblablement contrainte de retirer le permis de construire.

Parking des Grands-Sables

Ce dernier fait également l'objet d'un recours gracieux par une association de l'île. L'association conteste la présence de l'école de voile et de l'école de Paddle. Les élus s'insurgent et ne comprennent pas ce recours. Le site des Grands-Sables est la seule base nautique de l'île. Ces deux écoles sont présentes uniquement pour la saison. A travers ce recours, c'est la vie de la commune qui est attaquée. Que veut cette association qu'il n'y ait aucune activité touristique aux Grands Sables ? L'asphyxie de la commune ?

Construction du futur Hôpital.

Madame le Maire informe les élus que les travaux du futur hôpital devraient bientôt démarrer et seront achevés à l'été 2019. Une réunion de présentation du projet à destination des élus locaux est prochainement prévue.

Poules et poulailers

Dans le cadre du TEPCV, Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, l'Association des Iles du Ponant propose aux personnes intéressées d'acquérir un poulailier et des poules afin de réduire les déchets de leur foyer. Le coût de cette acquisition est pour 2 poules et 1 poulailier de 60 € et pour 4 poules et 1 poulailier de 100€. L'inscription est à faire en mairie, à la CCBI ou en ligne sur le site www.iles-du-ponant.com.

La séance est levée à 21 h 05.